



# Dépôt à terme

Générer un meilleur rendement que sur un compte d'épargne

À des fins de marketing

## Brève description

Avec le dépôt à terme de la Banque CIC, vous pouvez placer votre argent pour une durée déterminée et générer ainsi un meilleur rendement que sur un compte d'épargne. Ce faisant, vous pouvez choisir le montant que vous souhaitez investir ainsi que la durée de placement. À l'échéance, vous récupérez la totalité de votre capital plus les intérêts. Avec le dépôt à terme de la Banque CIC, vous vous assurez un rendement attrayant.

## Public visé

Le dépôt à terme constitue la solution idéale pour les personnes qui privilégient la sécurité et recherchent un produit simple et transparent pour leur placement.

## Sécurité

Avec un dépôt à terme, vous doublez vos avantages : vous bénéficiez d'un taux d'intérêt fixe et vous profitez de la protection des déposants régie par la loi. Les dépôts à terme font partie des avoirs protégés ; ils sont privilégiés par le droit de faillite jusqu'à un montant de CHF 100 000 (ou contre-valeur dans la monnaie étrangère) tout en étant couverts par la garantie des dépôts. Vous trouverez des informations complémentaires sur le site [www.esisuisse.ch](http://www.esisuisse.ch).

## Une base solide

La Banque CIC est une filiale à 100 % du groupe financier français Crédit Mutuel. Cette appartenance à un groupe nous assure, en tant que banque opérant de manière autonome, un actionariat stable et une structure de propriété clairement définie.

## Traitement fiscal (en Suisse)

Les revenus d'intérêts sont soumis à l'impôt anticipé de 35 % ainsi qu'à l'impôt sur le revenu. Par principe, les placements dans les dépôts à terme CIC sont soumis à l'impôt sur la fortune. Votre situation personnelle est déterminante pour le traitement fiscal.

## Vos avantages

- **Optimisation de la liquidité à court terme** : avec un dépôt à terme, vous réalisez un placement sûr et à la rémunération attrayante avec le capital dont vous n'avez pas besoin à court terme.
- **Intérêts prévisibles** : le taux d'intérêt est basé sur le taux du marché monétaire et fixé à l'avance pour toute la durée du placement. En fonction de la durée, il est donc possible d'obtenir des taux plus avantageux que sur un compte normal.
- **Vous choisissez la durée** : vous pouvez conclure un dépôt à terme pour une durée variant d'un mois à un an.
- **Placement sûr** : le taux d'intérêt reste fixe pendant toute la durée, votre capital est garanti par la Banque CIC, un débiteur de premier ordre. À l'échéance convenue, votre capital est remboursé et vous décidez de le placer à nouveau ou non.
- **Pas de frais** : pour un dépôt à terme, vous ne payez ni commission, ni taxes.
- **Monnaies étrangères** : les placements à terme sont possibles en CHF, EUR, USD et GBP (autres monnaies sur demande).

### Placement minimum

50 000

### Placement maximum

illimité

### Durée

de 1 à 12 mois

### Devises

CHF, EUR, USD ; GBP

d'autres informations sont disponibles sur demande

### Rémunération

taux d'intérêt fixe, intérêts crédités à l'échéance après déduction de l'impôt anticipé de 35 %

### Commission

aucune

### Profil de risque

classe de risque la plus faible : taux fixe, revenus d'intérêts garantis pour la durée

## CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Ce document est uniquement destiné à des fins d'information et de marketing et à un usage par son destinataire. Les conditions énoncées sont purement indicatives et peuvent être modifiées en tout temps et sans préavis par la Banque CIC (Suisse) SA. Ce document ne représente ni une offre au sens juridique, ni une invitation, ni une recommandation de la part de la Banque CIC (Suisse) SA. La Banque CIC (Suisse) SA ne garantit pas l'exhaustivité ni la fiabilité de ce document et décline toute responsabilité pour des dommages directs et indirects ainsi que pour des dommages consécutifs susceptibles de se produire en relation avec l'utilisation de ce document. L'envoi, l'importation ou la diffusion du présent document et de ses copies aux États-Unis ou auprès de citoyens US (dans le sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933 dans sa version en vigueur) sont interdits. Il en va de même pour les autres systèmes juridiques qui considèrent de tels actes comme une infraction à leur ordre juridique. Toute reproduction partielle ou complète du présent document est interdite sans l'autorisation écrite de la Banque CIC (Suisse) SA.